

# DHPV-DHPL

## Détendeur Haute Pression Propane

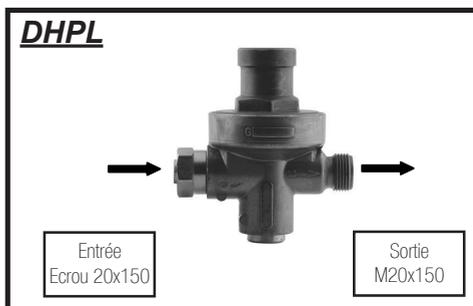
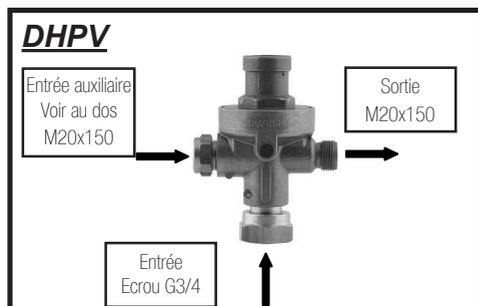
### Notice d'utilisation (à conserver par l'utilisateur)

	Débit	PRESSIONS		RACCORDS		NORMES	REF
		AMONT	AVAL	ENTREE	SORTIE		
DHPV Entrée verticale	40 kg/h	Citerne 2 à 16 bar	1,5 bar	Ecrou G3/4 G.17	Mâle 20x150 H.1	 NF M88-781 NF EN 16129	21740.08
			3 bar				21740.38
DHPL Entrée hori- zontale	40 kg/h	Citerne 2 à 16 bar	1,5 bar	Ecrou 20x150 G.36	Mâle 20x150 H.1	 NF M88-781 NF EN 16129	21750.01
			3 bar				21750.03

Température d'utilisation : -20°C à +50°C

Ce dispositif permet de réguler le gaz, avec la pression en amont dans les limites prédéfinies, à une pression de détente spécifiée. Ce détendeur est prévu pour équipement de citerne présentant un robinet gaz en sortie fileté.

Cet appareil réalise la première détente. Il doit être obligatoirement suivi d'un ou plusieurs détendeurs sécurité dans le cas d'une installation domestique



**INSTALLATIONS :** Lors de l'installation, veillez au bon état des joints ainsi qu'à leur positionnement. Le serrage s'effectuant sur des joints caoutchouc ne doit pas être excessif. Aucune opération de réglage n'est à faire sur ce détendeur qui est préréglé pour une pression de 1.5 bars. Lorsque l'appareil est utilisé à l'extérieur des locaux, il doit être positionné ou protégé de manière à empêcher la pénétration des eaux de ruissellement. Orienter le détendeur de façon à ce que l'évent soit dirigé vers le sol ou sur le côté afin d'éviter l'accumulation d'eau du côté atmosphérique de la membrane. Ce dispositif ne doit pas être placé en un point inférieur au robinet ou à valve de sortie du réservoir, afin d'empêcher l'écoulement vers le dispositif de détente d'éventuelles reliquéfaction du gaz. Il est recommandé de changer ce dispositif dans les 10 ans suivant la date de fabrication

### ***Entrée auxiliaire : (EXCLUSIVEMENT DHPV)***

L'entrée auxiliaire est destinée, avant la mise en marche de l'installation, à tester sous la pression de service, l'étanchéité de la canalisation et des raccordements de distribution (arrêté du 2 aout 1977, article 26). Ne pas utiliser de flamme pour la détection de fuite mais un produit moussant. Ce test ne dispense pas des épreuves prévues par le DTU 61-1.

De plus cette entrée auxiliaire permet, en cas où le réservoir serait vide, de raccorder un poste provisoire de bouteilles par l'intermédiaire de lyres souple du type 08860/1. Son clapet anti-retour évite toute circulation si, par erreur, la tuyauterie de départ vers l'installation était branchée sur l'entrée auxiliaire. Bien vérifié le sens de passage du gaz par lecture des flèches sur le corps du détendeur.

**ATTENTION** : Le bouchon d'obturation devra être remis en place après utilisation.

### ***RECOMMANDATIONS***

Avant d'être mises en service, les canalisations doivent être très soigneusement soufflées pour éliminer toutes impuretés. Pendant cette opération les appareils sont démontés, afin d'éviter que des bavures n'endommagent les composants internes des appareils.

#### **Soudure :**

Les appareils doivent être impérativement séparés des raccords au moment de la brasure forte qui doit être agréée gaz. (Point de fusion >450°C). A l'aval de la deuxième détente, la brasure tendre est tolérée.

#### **Garantie :**

Les appareils sont garantis 5 ans à partir de la date de fabrication indiquée sur le corps de l'inverseur. Toutefois, les dégradations causées par les tentatives de démontage, les coups, les coulées de décapant, de brasure, ou toute autre cause provenant d'une mauvaise installation ne sont pas prises en compte par la garantie.



40, rue de la Libération - CS 60129  
F - 25302 PONTARLIER Cedex  
Tél. 03 81 46 70 22 - Fax 03 81 46 96 16

[www.gurtner-equipement-gaz.fr](http://www.gurtner-equipement-gaz.fr)  
hotline 0820209115